

# SYNDICATS NATIONAUX

**CFDT INSEE**

Tél : 01 41 17 58 90  
Fax : 01 41 17 61 21

**FO INSEE**

Tél : 01 41 17 51 83  
Fax : 01 41 17 54 76

**CGT INSEE**

Tél : 01 41 17 58 91  
Fax : 01 41 17 61 21

## **DECLARATION AU CTP MINISTERIEL DU 09/07/2002.**

Les syndicats nationaux CGT, CFDT et FO de l'INSEE veulent attirer votre attention sur les conditions d'emploi et de travail des enquêteurs pigistes de l'INSEE.

Parmi les missions de l'INSEE, les enquêtes auprès des ménages constituent, comme l'écrit Michel Glaude, Directeur des Statistiques Démographiques et Sociales de l'INSEE un « point fort de la Statistique française ». Il souligne « la qualité de notre réseau d'enquête » explicitée de la façon suivante : « Le réseau de collecte effectue un travail de qualité largement reconnu à travers l'image des enquêtes INSEE au sein de la population mais aussi perceptible au travers de très faibles taux de non réponse ».

Par ailleurs, l'établissement d'un « indice des prix » publié mensuellement appartient également aux missions essentielles de l'INSEE. Cet indice est réalisé à partir de nombreux relevés de prix. Là encore, la fiabilité de l'indice suppose un grand niveau de qualité des relevés.

Qui sont donc les personnels qui permettent à l'INSEE de faire autorité dans ces deux domaines ? Ce sont essentiellement des femmes. Elles collectent sur le terrain, auprès d'un échantillon de logements tirés au sort, des données pour permettre à l'INSEE d'établir des statistiques fiables dans le domaine des enquêtes ménages. Ou effectuent des relevés de prix afin d'établir le fameux « Indice des Prix ».

Elles sont environ 1000 à travailler pour l'INSEE à temps plein ou partiel. Elles signent un acte d'engagement pour chaque enquête et sont payées au questionnaire ou au relevé de prix. Certaines d'entre elles ont bénéficié à partir de 1986 de contrats à durée indéterminée dans lesquels l'INSEE s'est engagé à leur confier une charge de travail au moins équivalente à un mi-temps.

D'après les chiffres qui nous ont été communiqués, la moitié des enquêteurs travaillent pour l'INSEE depuis plus de 10 ans, près d'un tiers depuis plus de 15 ans, certains depuis 25 ans. Nombreux sont ceux qui ont participé à la collecte des différents recensements de la population (1982, 1990 et 1999).

La qualité du travail, la compétence, la motivation et l'attachement de ces personnels à l'INSEE ont été attestés par une étude réalisée en 2001 par le cabinet « Artis Facta » à la demande de l'INSEE.

Ils n'ont pu bénéficier de la loi sur la résorption de l'emploi précaire, alors même que leurs emplois en remplissent les conditions.

**Timbre Y 101 (CFDT) ; Timbre Y 301 (FO) ; Timbre Y 401 (CGT) : 18 Bd Adolphe Pinard  
75675 Paris cedex 14**

---

Leurs conditions d'emploi leur créent de plus en plus de difficultés à faire valoir leurs droits sociaux : menaces sur l'emploi en cas de grossesse, difficultés pour le recouvrement d'indemnités chômage (délais de 5 à 10 mois, versements sans fiche de calcul, impossibilité de connaître les droits ouverts, etc), refus de paiement de prestations en cas de maladie ou d'accident de travail, etc. Ce type de contrat complique considérablement la gestion administrative des enquêteurs et met l'INSEE en situation d'inventer des règles de gestion hasardeuses.

Nos syndicats nationaux CGT, CFDT et FO ne peuvent accepter qu'un millier d'agents engagés pour réaliser des missions essentielles de l'INSEE demeurent dans une telle situation de précarité. Nous proposons donc que le CTP ministériel acte la création d'un groupe spécifique de façon à examiner au plus vite les conditions dans lesquelles les droits sociaux et les conditions d'emploi des enquêteurs ménages et prix de l'INSEE pourraient être améliorés.

Paris, le 09 juillet 2002.